JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRET N°2023-0098/PT-RM DU 16 FEVRIER 2023 PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION EN SESSION EXTRAORDINAIRE DECRET N°2023-0098/PT-RM DU 16 FEVRIER 2023 PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION EN SESSION EXTRAORDINAIRE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre,

A la demande du Premier ministre,

DECRETE:

<u>Article 1</u>^{er}: Le Conseil national de Transition est convoqué en session extraordinaire le vendredi 17 février 2023.

<u>Article 2</u>: L'ordre du jour de cette session extraordinaire porte sur :

- 1. le projet de loi portant modification de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant loi électorale ;
- 2. le projet de loi portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;
- 3. le projet de loi portant création des Collectivités territoriales en République du Mali;
- 4. le projet de loi portant modification de la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- 5. le projet de loi portant modification de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales;
- 6. le projet de loi portant Code des Collectivités territoriales;
- 7. le projet de loi portant statut particulier du District de Bamako ;
- 8. le projet de loi portant création d'un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, dénommé Centre de Formation professionnelle de Sénou (CFP-Sénou).

<u>Article 3</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 février 2023

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre, Choguel Kokalla MAIGA